

A.P.R.A.F.S. – a.s.b.l.
Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire

Siège social : Rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles – N° d'entreprise : 449218876 – R.P.M. : Nivelles
Site Internet : www.aprafs.be – Contact – Secrétariat : janine@fayt.net

P.V. de l'Assemblée générale du 23 mars 2022

Projet de PV

La séance est ouverte à 10h35 dans les locaux de l'internat de Nivelles.

A. Assemblée générale :

0. Approbation du PV de l'AG du 21 octobre 2021

M. Guy SEVERS signale que, la convocation ayant été rédigée sur base de la précédente où il n'y avait pas de PV à approuver, ce point n'a pas été annoncé. M. Jean-Pierre CHARLIER déplore cet oubli.

Le PV, tel que publié dans le Bulletin n° 163 de décembre dernier, est approuvé à l'unanimité.

1. Rapport sur le fonctionnement et les activités développées par l'Association en 2021

Le Président, M. Roland GAINAGE, rappelle que le Conseil d'administration n'a pu, en raison de la crise sanitaire, se réunir en présentiel qu'à partir du 17 juin 2021. Cette réunion fut suivie de deux autres, les 26 août et 14 octobre, ainsi que, toujours en octobre dernier, de l'Assemblée générale dont il vient d'être question.

Celle-ci donna l'occasion à M. Philippe MARBAIX, climatologue de l'UCL, de faire une conférence consacrée aux changements climatiques et à leurs effets. Le résumé de cette conférence fut communiqué aux membres dans le Bulletin du 4^e trimestre 2021 déjà cité.

Les trois réunions du C.A. se sont focalisées plus particulièrement sur le problème récurrent de l'érosion constante du nombre de nos membres, aggravée par la pandémie, et sur les difficultés de recrutement de nouveaux membres.

Deux initiatives ont été prises pour trouver des éléments de réponse à ce double problème :

➤ Tout d'abord la refonte complète de la base de données de nos membres entreprise par notre vice-président, Guy SEVERS, qui y a réintégré les membres perdus de vue au cours des dix dernières années, ce qui a permis de retrouver la trace de plusieurs dizaines d'entre eux grâce à la précieuse collaboration d'une cinquantaine de membres ayant répondu aux appels lancés par la voie du Bulletin.

Notre nouvelle base de données nous permet désormais d'informer nos membres de manière rigoureuse, mais aussi discrète (via un code mentionné sur l'étiquette du Bulletin), sur leur situation comptable des trois dernières années, ce qui a déjà permis de récupérer des dizaines de cotisations restées jusque là involontairement impayées.

➤ Une autre action à mettre en exergue, dans l'optique de pouvoir recruter à terme de nouveaux membres a été entamée par M. Pierre ERCOLINI, qui a rejoint le C.A. l'été dernier.

Ce dernier a noué des contacts avec les plus hauts responsables du réseau de l'enseignement organisé par la Communauté française (devenu un Pouvoir organisateur autonome depuis deux ans sous l'appellation « P.O. Wallonie-Bruxelles Enseignement »). C'est suite à cette initiative que nous avons pu organiser, en visioconférence, une réunion avec M. Philippe LESNE, l'un des deux invités de ce jour. L'objectif était de rechercher des formes de collaboration et de réfléchir à des possibilités de créer un partenariat entre le nouveau P.O. et nos retraités en y impliquant plus particulièrement celles et ceux qui seront admis à la retraite au cours des prochaines années.

M. Pierre ERCOLINI liste succinctement les types d'actions que nous pourrions entreprendre (aide de nos membres aux établissements du PO, constitution d'un historique, d'une mémoire du réseau, ...).

Bref, des pistes intéressantes, qui seront explorées dans l'exposé qui va suivre notre AG.

Outre ces initiatives essentielles pour l'avenir de notre association, il importe également de mettre en exergue un travail d'actualisation de nos statuts initié par notre collègue Edmond DEBOUNY, et qui sera présenté une première fois à l'Assemblée au cours de la présente séance.

Enfin, une seule activité, projetée depuis deux ans, a pu être menée à bien – non sans avoir connu au préalable quelques péripéties dues à la crise sanitaire – celle d'un voyage culturel et de détente conduit sous la houlette d'Edmond DEBOUNY. L'organisation de ce voyage suscite une réaction de la part de notre ancien vice-président, Jean-Pierre CHARLIER, qui regrette que nous n'ayons pas exigé le remboursement des avances payées à l'autocariste, vu que nous aurions pu être amenés à les rembourser si cette société avait fait faillite ... M. Edmond DEBOUNY le rassure en rappelant que cet acompte a permis de conserver la réservation des chambres d'hôtel ... et que, heureusement, toute l'opération s'est conclue sur un solde positif.

L'A.G. approuve à l'unanimité le rapport sur le fonctionnement et les activités développées en 2021.

2. Situation financière de l'Association

2.1. Présentation des comptes pour l'année écoulée.

M. Jean-Claude MATTHYS, trésorier, commente le bilan des recettes et dépenses pour l'année 2021, qui se présente comme suit :

APRAFS - Recettes et dépenses	Année 2021		Marge vs budget
	Réalisé	Budget	
A Recettes	18.153,06 €	16.884,00 €	1.269,06 €
1. Cotisations :	7.659,06 €	6.510,00 €	1.149,06 €
a Régularisations 2019 198,00 €		0,00 €	
b Régularisations 2020 190,00 €		0,00 €	
c Cotisations 2021 3.417,00 €		3.520,00 €	
d Cotisations 2022 3.854,06 €		2.990,00 €	
2. Publicité	245,00 €	250,00 €	- 5,00 €
3. Location d'appartement(s)	3.030,00 €	3.030,00 €	0,00 €
4. Assemblée générale (repas)	950,00 €	825,00 €	125,00 €
5. Activités :	6.269,00 €	6.269,00 €	0,00 €
a Activités culturelles			
b Excursions 819,00 €		819,00 €	
c Voyages 5.450,00 €		5.450,00 €	
d Autres			
B Dépenses	15.317,42 €	15.261,00 €	- 56,42 €
1. Assurance	237,94 €	250,00 €	12,06 €
2. Frais administratifs	374,21 €	500,00 €	125,79 €
3. Frais bancaires	98,00 €	100,00 €	2,00 €
4. Taxe communale	110,00 €	110,00 €	0,00 €
5. Publication(s) au Moniteur		140,00 €	
6. Site internet	28,89 €	0,00 €	
7. Bulletin (impression et expédition)	5.407,38 €	5.300,00 €	- 107,38 €
8. Location d'appartement(s)	2.881,00 €	2.881,00 €	0,00 €
9. Assemblée générale :	1.025,00 €	825,00 €	- 200,00 €
a Repas 1.025,00 €		825,00 €	
b Frais d'organisation			
10. Activités :	5.155,00 €	5.155,00 €	0,00 €
a Activités culturelles 0,00 €		0,00 €	
b Excursions 0,00 €		0,00 €	
c Voyage en Eure 5.155,00 €		5.155,00 €	
d Autres 0,00 €		0,00 €	
C Résultats de l'année	2.835,64 €	1.623,00 €	1.212,64 €

APRAFS -- État du patrimoine			
Solde au ...	31/12/2021	31/12/2020	Différences
Bpost - Compte à vue	6.656,47 €	3.830,83 €	2.825,64 €
Bpost - Compte d'épargne	8.563,37 €	8.553,37 €	10,00 €
Totaux	15.219,84 €	12.384,20 €	2.835,64 €

Il est relevé que le Bulletin est le poste le plus important de nos dépenses, vu que chaque exemplaire revient à près de 2 €.

En réponse à la proposition de M. Marc SEMAILLE, Guy SEVERS signale que notre base de données permet de faire en sorte de ne pas envoyer de version papier du Bulletin aux membres qui le souhaitent.

Une annonce en ce sens sera insérée dans le Bulletin.

2.2. Approbation des comptes : les comptes sont approuvés à l'unanimité.

2.3. Présentation du projet de budget pour l'année en cours.

APRAFS - Projet de budget		Année 2022
A Recettes		30.220,00 €
1. Cotisations :		6.150,00 €
a Exercices antérieurs	150,00 €	
b Année en cours	3.000,00 €	
c Année suivante	3.000,00 €	
2. Publicité		300,00 €
3. Location d'appartement(s)		1.750,00 €
4. Assemblée générale (repas)		1.250,00 €
5. Activités :		20.770,00 €
a Activités culturelles		
b Excursions		
c Voyages	20.770,00 €	
d Autres		
B Dépenses		30.550,00 €
1. Assurance		250,00 €
2. Frais administratifs		750,00 €
3. Frais bancaires		100,00 €
4. Taxe communale		60,00 €
5. Publication(s) au Moniteur		140,00 €
6. Site internet		30,00 €
7. Bulletin (impression et expédition)		5.200,00 €
8. Location d'appartement(s)		1.750,00 €
9. Assemblée générale :		1.350,00 €
a Repas	1.250,00 €	
b Frais d'organisation	100,00 €	
10. Activités :		20.920,00 €
a Activités culturelles		
b Excursions		
c Voyages	20.770,00 €	
d Autres	150,00 €	
C Différence		-330,00 €

2.4. Approbation du budget : le budget est approuvé à l'unanimité.

2.5. Décharge au Conseil d'administration : à l'unanimité également, l'Assemblée donne décharge au CA.

Le Président remercie MM. Guy SEVERS, Jean-Claude MATTHYS, Pierre ERCOLINI et Edmond DEBOUNY.

3. **Composition du Conseil d'administration**

3.1. Deux administrateurs, Mme Micheline ROUSSEaux et M. Willy KINARD ayant décidé de mettre fin à leurs mandats d'administrateurs en date du 13 octobre 2020, le C.A. avait coopté, le 26 août 2021, M. Pierre ERCOLINI dans un de ces mandats pour l'achever.

Ce dernier a entretemps posé sa candidature à un mandat électif, aussi l'A.G. décide à l'unanimité (et par applaudissements) de l'élire dans un mandat de quatre ans.

3.2. L'A.G. prend acte également de la démission de Mme Françoise BERTINCHAMPS et de M. Jean BURY de leurs mandats d'administrateurs en **dates** des 22 et 23 février 2022.

3.3. M. Jean-Pierre CHARLIER s'étonne qu'il n'y ait pas eu d'appel à candidature pour compléter le C.A. alors que plusieurs mandats sont devenus vacants. Le Président en convient, mais signale que le souhait du CA est que les nouveaux venus soient à même de le renforcer en s'investissant effectivement et efficacement.

C'est pourquoi il lance un appel aux membres présents désireux de s'investir activement dans le C.A.. Les candidats seront conviés à participer aux réunions du C.A. en tant qu'invités. Ils auront ainsi l'occasion de se rendre compte si les actions déployées sont susceptibles de les intéresser, ce qui leur permettra, si tel est le cas, de poser leur candidature à un mandat d'administrateur en parfaite connaissance de cause.

Il rappelle que seuls les membres effectifs peuvent être élus comme administrateurs.

Un appel analogue sera inséré dans le Bulletin.

4. Actualisation des statuts pour les mettre en conformité avec la loi du 23 mars 2019

Pour pouvoir délibérer valablement l'actualisation des statuts, l'A.G. doit réunir au moins les deux tiers des membres effectifs présents ou représentés. Ce quorum n'étant pas atteint, ce point est reporté à une nouvelle assemblée générale qui pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

M. Jean-Pierre CHARLIER demande pourquoi il n'est pas fait état des « Membres d'honneur » dans le projet. Guy SEVERS rappelle que nous avons convenu de qualifier ainsi les personnes qui nous versent une cotisation annuelle de 20 € (ou davantage). 89 des 498 membres en ordre de cotisation pour 2022 sont dans ce cas. Edmond DEBOUNY signale que la loi ne prévoit que 2 types de membres : « effectifs » et « adhérents ».

Guy SEVERS rappelle que le texte proposé a été publié dans le Bulletin n° 164 (de ce mois) et que ce sera ce même texte qui sera soumis au second examen par l'A.G., mais que ladite Assemblée pourra, si elle le souhaite, l'amender avant de l'approuver.

Il serait toutefois intéressant que les éventuelles propositions d'amendements puissent être étudiées par le C.A. avant l'A.G. ... À suivre ...

5. Présentation de notre prochain voyage en Bourgogne

M. Edmond Debouny apporte quelques éléments d'information sur le programme de cette escapade bourguignonne qu'il nous prépare et qui aura lieu du 26 au 29 septembre 2022.

6. Autres activités proposées pour 2022 et 2023

Guy SEVERS rappelle que nous avons convenu d'appeler « Activités culturelles » les activités qui ne nécessitent pas de recours à un autocariste, le rendez-vous étant donné sur place.

Trois projets d'activités culturelles sont présentés, dont deux par des membres qui seront invitées aux prochains C.A. :

6.1. Mme Mireille FOSSET, qui habite dans la région de Libramont, où le « Musée des Celtes » présente un grand intérêt culturel.

6.2. M. Achille DEBRUS, administrateur, prépare une visite de la centrale de Chooz.

6.3. Mme Solange GHIGNY, propose Soignies avec, entre autres, une visite guidée de la Collégiale et une promenade dans la vieille ville.

B. « Structure et évolution du P.O. et pistes pour une collaboration avec ses retraités » : interventions de MM. Julien NICAISE et Philippe LESNE

Le Président souhaite la bienvenue à nos invités, qui sont à la tête de notre P.O. « Wallonie-Bruxelles Enseignement ».

M. Julien NICAISE, Administrateur général, nous rappelle que, 30 ans après la Flandre, notre réseau a été organisé en « Organisme d'Intérêt Public », doté d'un C.A. composé à la clé DHONT (c'est-à-dire en fonction du poids de chaque parti politique). M. NICAISE est de ceux qui ont lutté contre cette modification. Il pense que nous n'avons pas à rougir de notre réseau, mais force est de constater que l'enseignement catholique a réussi le coup magistral de faire croire à la population qu'il n'était pas normal que l'État organise son propre enseignement. L'autonomisation de notre réseau fut une exigence du SEGEC pour s'asseoir à la table des négociations du « Pacte d'Excellence ».

Le point positif est que cela a donné à notre P.O. l'occasion de vivre en autonomie. À son analyse, nos ministres, qui possédaient la double casquette de ministres de l'enseignement et de patrons du réseau ne disposaient ni du temps, ni des ressources humaines requises pour s'investir dans la gestion de leur réseau.

Aujourd'hui, en tant qu'Administrateur général, il peut jouer sur la taille du P.O. (500 établissements), par exemple pour faire des économies d'échelle et des mutualisations, notamment dans l'accueil des réfugiés ukrainiens (après les Syriens et les Afghans). Il évoque succinctement les grands projets en cours, notamment les réflexions stratégiques visant à développer nos établissements, à améliorer le recrutement des jeunes enseignants, ... Cela prendra encore du temps.

En venant à nos collaborations éventuelles, il relève que les associations d'anciens sont généralement fort peu mises en avant dans nos pays. Avec ses équipes, il souhaite créer du lien avec les anciens du réseau, qu'ils soient étudiants ou enseignants. « *On n'est pas vieux à 65 ans* » et les retraités peuvent cumuler ... Si certains ne veulent plus entendre parler d'école, beaucoup souhaiteraient encore continuer à travailler à temps partiel ou être chargés de missions spécifiques ...

M. Philippe LESNE, Directeur général de la cellule « Stratégie et Innovation », nous dit son plaisir d'être ici parmi nous. « *On gère votre héritage, tout ce que vous avez pu faire durant votre carrière ...* ». Il aimerait qu'il soit rendu hommage à tout ce qui a été fait dans l'enseignement de l'État puis dans l'enseignement organisé par la CF. « *Nous avons, dans l'histoire de nos établissements, des liens avec l'histoire du développement régional.* »

Il évoque le projet qu'ils ont d'augmenter le nombre d'écoles de devoirs et relève que l'APRAFS pourrait s'y impliquer.

Ils voudraient aussi remettre en place un certain nombre de services qui n'existent plus. En particulier la gestion de l'histoire de notre réseau et, pour ce faire, recueillir des témoignages personnels, appeler les retraités à témoigner de ce qu'a pu être leur carrière.

Ce qui est intéressant à leurs yeux c'est que nous soyons une association vivante et, pour que cela puisse se poursuivre, nous aider à recruter de nouveaux membres en faisant en sorte que tous les nouveaux retraités du P.O. connaissent notre existence.

Ils ont organisé cette année une 1^{re} séance académique d'entrée dans la carrière.

Ils pourraient de même organiser une séance de fin de carrière, qui serait l'occasion de présenter l'APRAFS.

La parole circule ...

- Le Président se réjouit de cette perspective. Il rappelle que 1969 a été une année importante pour l'enseignement de l'État, avec l'avènement du statut des personnels et le passage à l'enseignement rénové. Ceci a entraîné un gonflement des dépenses et conduit aux restrictions budgétaires drastiques des années '80.
- Edmond DEBOUNY a longtemps souffert de voir que, dans les médias, quand on parlait enseignement, c'était les positions de l'enseignement catholique qui étaient relayées. Il se réjouit de constater que maintenant on entend enfin le message de notre Administrateur général, qu'on voit à la T.V.
- « Comment se font les désignations ? »
M. NICAISE répond qu'il n'y a plus d'intervention ministérielle, tout le dispositif ayant été transféré à W-B E, mais que tout n'est pas parfait pour autant, les Wallons se faisant par exemple nommer à Bruxelles où les emplois vacants sont plus faciles à trouver, puis demandent un changement d'affectation pour se rapprocher de chez eux, ce qui entretient une forme d'instabilité pédagogique.
- Mireille FOSSET demande ce qu'il en est du financement du nouveau P.O.
M. NICAISE rappelle que notre financement est une dotation fermée, nonobstant quoi le Segec en a attaqué tous les dispositifs. Il rappelle que dans le subventionné, les P.O. peuvent compléter la dotation. La dotation de W-B E est calculée à 100 %, celle du subventionné, en principe à 75%.
- « Y a-t-il des relations avec les provinces ? »
Oui, et les contacts sont généralement bons, répond M. NICAISE, qui constate que les Provinces, depuis qu'elles doivent prendre en charge les zones de secours, sont passées à un temps de vaches maigres, ce qui les amène à proposer à W-B E de reprendre une partie de leurs institutions (notamment des internats). Il rappelle que l'offre d'enseignement des provinces comporte surtout du qualifiant et du supérieur.
- Quant à nos « Centres de dépaysement et de plein air » (CDPA), ils n'ont malheureusement pas été transférés au P.O.
- Cours de philosophie et de citoyenneté (CPC).
Marc SEMAILLE demande ce qu'il en est du cours et Mireille FOSSET de la formation des enseignants, qui touche à tellement de domaines qu'elle doute de la compétence des gens qui y sont réaffectés ...
M. NICAISE répond qu'il est désormais prévu d'ajouter une 2^e période de CPC et rendre les cours philosophiques facultatifs, mais organisés dans le cadre scolaire de manière à pouvoir être suivis.
On sait que nous nous trouvons dans une situation intermédiaire. Un des aspects auquel il faut être attentifs est le devenir des enseignants. La plupart des politiques proposent qu'on commence en 1^{re} primaire. Lui proposerait qu'on démarre en secondaire.
Pour la formation, un certain nombre de masters sont considérés comme titres requis pour enseigner dans le secondaire supérieur.
- Inspection ?
M. NICAISE est convaincu de son intérêt et est surpris de ce qui s'y passe ...
- Spécialisé ?
Nous avons eu un très bon enseignement spécialisé, tellement bon qu'on y a sans doute scolarisé trop d'enfants, dont certains, vu leur développement, devraient passer dans l'ordinaire (mais l'inverse est parfois vrai également). Les pôles d'inclusion ont donné de très bons résultats, mais ils vont être remplacés par des pôles territoriaux. Il est convaincu que tous nos enseignants doivent accepter qu'on inclue 1 ou 2 élèves à besoins spécifiques dans l'ordinaire.
- M. NICAISE évoque aussi les internats qui accueillent les élèves qui ont les plus grandes difficultés et rappelle qu'on est seuls à le faire.
- Enseignement technique ...
Marc SEMAILLE regrette qu'on ait vidé l'enseignement technique au bénéfice du FOREM.
Tout n'est pas mauvais pour M. NICAISE, qui signale qu'il y a des pratiques où l'on partage les outils lourds.
- Jean-Paul SIMON rappelle qu'au moment de la faillite de la SABENA on a rassemblé plusieurs centaines d'ingénieurs mais cela a capoté faute de moyens.
Selon M. NICAISE, les réfugiés ukrainiens représentent une main d'œuvre potentielle dans des domaines de pénurie.

Le Président conclut que notre collaboration devrait permettre de recréer chez nos retraités un sentiment d'appartenance à un réseau, sentiment qui, depuis la communautarisation de l'enseignement, s'est quelque peu étioilé.

La séance se clôture à 13h20.

Après avoir remercié nos invités et les participants, le Président les invite à partager l'apéritif et le repas préparés par le personnel de l'Internat autonome de Nivelles.

Rapporteurs : Roland GAINAGE et Guy SEVERS

La Secrétaire,
Jeanine COLINET

Le Président,
Roland GAINAGE